



NOUVELLES

EN RAFALE

L'ACTUALITÉ AUX COULEURS SYNDICALES



Bonjour voici l'édition de mai de votre bulletin d'information. Bonne lecture !



LES UNITÉS

RENAUD BRAY

Les membres syndiqués des succursales de Renaud-Bray Inc. étaient convoqués à cinq (5) assemblées syndicales tenues les:

8 mai 2017 de jour et de soir à Montréal;
10 mai 2017 de soir à Ste-Thérèse-de-Blainville;
16 mai 2017 de soir à Montréal;
17 mai 2017 de soir à Brossard.

Ces rencontres avaient pour but de faire le point sur les relations de travail et également sur les dossiers en litige dont le suivi de la décision sur l'utilisation des bancs et les griefs sur le travail fait par les gérants. De plus, un état de situation sur la demande de décertification de la succursale de Victoriaville a été fait suite à la décision de la cour d'appel. Le devoir de représentation de la section locale en l'absence d'un exécutif syndical dans l'unité d'accréditation et les mesures disciplinaires causées par l'utilisation de Facebook ont également été abordés.

Il est important de mentionner que plusieurs des dossiers contentieux de Renaud Bray auront des impacts importants dans le monde du travail.

L'entente permettant la libération syndicale de la présidente de l'unité des succursales regroupées a été présentée aux membres.

La campagne FTQ «Minimum 15 \$» et l'impact de la revendication mise de l'avant dans cette campagne sur les prochaines négociations ont également été abordées.

Finalement, un rappel a été fait qu'en vertu de la convention collective, l'employeur verse au Fonds de solidarité FTQ un montant équivalent à la contribution de l'employé régulier à temps plein jusqu'à un maximum de 533,80 \$ par année.

Un document explicatif sur cet avantage négocié par le syndicat a été remis aux membres présents. Plusieurs membres ont été surpris de constater qu'ils pouvaient cumuler annuellement 1 068 \$ avec une contribution nette de 2,36 \$ par paie à toutes les deux (2) semaines.

UES LOCAL 800

Dans le cadre du renouvellement de leur convention collective, les membres de cette unité avaient pris un vote en faveur de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève. Les moyens de pressions avaient commencé par le port, sur les lieux de travail, de casquettes et de T-shirt à l'effigie du SEPB. Les membres n'ont cependant pas eu à exercer leur droit de grève puisqu'une entente de principe a été acceptée par une grande majorité le 2 mai dernier. Cette entente de principe prévoit des augmentations salariales de 2.5%, une majoration des primes d'ancienneté pour les employés de 10 ans d'ancienneté et plus ainsi que des indemnités de départ en fonction des années de service à compter du 1^{er} mai 2018. Ces améliorations permettent un rattrapage avec les conditions de travail des représentants syndicaux travaillant pour ce même employeur et c'était le but recherché par cette négociation. Félicitations aux membres de cette unité!

RENAUD BRAY - VICTORIANVILLE

En octobre 2013 un syndicat indépendant, l'A.S.E.P.S., a déposé une requête en accréditation pour représenter les employés de la succursale de Victoriaville de Renaud Bray déjà syndiqués au SEPB 574 et faisant parti de l'unité regroupé qui inclut des employés de différentes succursales de cet employeur. Le SEPB 574 s'était opposé à cette requête devant la commission des relations de travail (CRT), maintenant Tribunal administratif du travail (TAT), puisque cela constituait notamment une demande de fractionnement de l'unité de négociation. Pour ce genre de requête, la jurisprudence est à l'effet de maintenir l'unité de négociation originale afin, entre autres choses, d'éviter la « balkanisation » des unités de négociation au sein du même employeur et ainsi assurer une certaine paix industrielle. Basé sur cette jurisprudence, la décision du CRT nous a été favorable mais elle a été contestée devant la Cour supérieure puis devant la Cour d'appel qui vient de rendre sa décision. La Cour d'appel a considéré, notamment, que le droit à la liberté d'association garanti par la Charte canadienne aurait pu être brimé par la décision du CRT de maintenir l'unité de négociation original. Dans sa décision, la Cour d'appel retourne les parties devant le tribunal de première instance (CRT devenu TAT) afin que celui-ci étudie à nouveau le dossier à la lumière de l'évolution du droit constitutionnel portant sur la liberté d'association.

Le SEPB 574 étudie très sérieusement la possibilité de faire appel de cette décision à la Cour suprême puisqu'elle constitue un précédent menaçant l'intégrité de plusieurs de nos unités d'accréditation et représente un danger pour l'équilibre des relations de travail au Québec.



BOURSE D'ÉTUDES

BOURSE D'ÉTUDES DU SEPB 574

Comme lors des dernières années, la section locale accorde une bourse d'études de 1000 \$ à une personne aux études de niveau collégial ou universitaire. La personne doit être membre ou l'enfant d'un membre de la section locale. Les personnes intéressées doivent produire une dissertation de mille (1 000) mots sur le thème suivant : Quel est l'avenir du syndicalisme devant la présence grandissante de l'économie de partage (Uber, Airbnb etc...) ?

Pour consulter les règlements et avoir une copie du formulaire d'inscription, nous vous invitons à visiter le site web de la section locale (<http://sepb.qc.ca/section-locale574/>) sous la rubrique Formulaires. La date limite de réception de la dissertation est le 25 août 2017.




INVITATION

RENCONTRE BIENNALE DE RÉFLEXION EN CONDITION FÉMININE

Le comité exécutif du SEPB 574 a convenu de déléguer quatre (4) participantes à la rencontre biennale de réflexion en condition féminine dont trois (3) proviennent du comité exécutif. Il s'agit de Sonia Al-Khabyr, Jackie Langlais et Carole Haywood. Nous avons donc une place à offrir à une militante intéressée à y participer.

Cette rencontre, organisée par le service de la condition féminine de la FTQ, aura lieu les 12 et 13 septembre prochains au Sheraton Laval. Les inscriptions doivent être envoyées avant le 30 juin 2017. Ce sera une occasion privilégiée pour les militantes de la FTQ, provenant de toutes les régions de la province, pour échanger et réfléchir sur différents enjeux touchant les femmes.

Envoyez-nous un courriel à 574@sepb.qc.ca si cette offre vous intéresse. Faites vite, car la place offerte sera attribuée selon le principe « première arrivée, première servie ».



SAVIEZ-VOUS?

UN PEU D'HISTOIRE SYNDICALE DES LUTTES ET GAINS POUR ET PAR LES FEMMES

- 1973 Création du comité de condition féminine de la FTQ
- 1974 1ères célébrations intersyndicales du 8 mars
- 1981 1er guide sur les comités de condition féminine et politique sur la présence des femmes dans les syndicats
- 1982 Interdiction du harcèlement sexuel au travail
- 1985 Féminisation du nom de la FTQ
- 1986 Loi sur l'équité en matière d'emploi
- 1987 Création de 3 postes réservés aux femmes au bureau de direction de la FTQ
- 1988 Décriminalisation de l'avortement
- 1995 Marche « du pain et des roses » contre la pauvreté des femmes et politique sur la conciliation travail-famille
- 1996 Loi sur l'équité salariale
- 1997 Réseau de service de garde à 5\$
- 2000 Marche mondiale des femmes
- 2006 Création du régime québécois d'assurance parentale